

Règles d'utilisation du logotype



Un programme des cantons de Suisse romande

Les logos

Le logotype ne doit pas être altéré ni manipulé. Présentez toujours le logo dans son ensemble et de façon parfaitement visible.

Logo en version noir et blanc



Un programme des cantons de Suisse romande



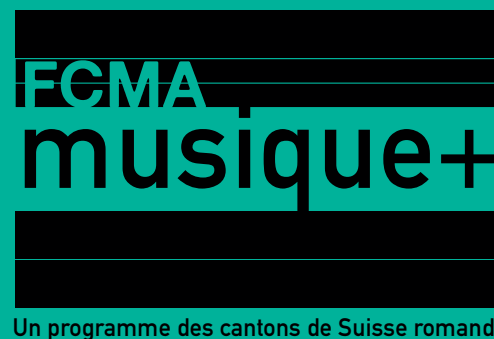
Un programme des cantons de Suisse romande

Les couleurs

L'utilisation du logo se fait exclusivement en noir et blanc

Si le fond sur lequel vous souhaitez l'appliquer est d'une couleur unie claire, utilisez le logotype noir.

Si le fond sur lequel vous souhaitez l'appliquer est d'une couleur unie foncée utilisez le logotype blanc.



Taille minimale

Pour des raisons de lisibilité et de mise en valeur, le logotype de la FCMA musique + ne doit jamais être présenté dans une taille inférieure à celles présentées ici pour les applications d'impression et numériques.

sur les supports imprimés au dessus de 20 mm



sur le web au dessus de 100 pixels



A ne pas faire

- **Ne modifiez pas le logo, ne le déformez pas et ne le masquez pas partiellement.**
- **Ne modifiez pas le signe, ne le re-dessinez pas.**
- **N'animez pas le logo.**
- **N'ajoutez pas de signe au logo tels que des bulles ou des points d'exclamation.**
- **Ne modifiez pas les proportions du texte ou de la vignette, la position ni l'espacement des lettres.**
- **N'étirez pas, ne compressez pas, ne dénaturez pas et ne séparez pas les éléments du logo.**
- **Ne modifiez pas la couleur et n'ajoutez aucun effet (ombre portée, éclat, etc.).**
- **Ne remplacez pas le bloc texte par un autre style de caractère.**
- **N'utilisez pas de versions antérieures du logo.**
- **Suivez les conseils en matière d'espace autour du logo qui figurent dans ce document.**
- **Ne pas faire de capture d'écran du logo ou de téléchargement de l'image web.**
- **L'utilisation de la pastille seule n'est pas autorisée.**
- **Dans la mesure du possible, le fond sur lequel vous placez le logotype doit être neutre et monocolore. Il est déconseillé de placer le logotype sur des photographies ou autres surfaces structurées.**